RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

SAUVONS L'EAU !

11e programme 2019 - 2024

EAU ET BIODIVERSITÉ 2024

APPEL À PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

- **Etudier et soutenir les travaux de restauration de la biodiversité au sein de la trame turquoise**

La reconquête de la biodiversité, une ambition forte pour l'agence de l'eau

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

Dans le cadre de son 11e programme d'intervention, l'agence de l'eau lance des appels à projets annuels visant à réduire les pressions sur les espèces des milieux aquatiques et humides et leurs habitats naturels.

Qu'est-ce que la trame turquoise ?

La « trame turquoise » se définit comme l'espace permettant aux espèces animales et végétales de milieux aquatiques et humides d'accomplir leur cycle de vie en se déplaçant pour se nourrir, se reposer, se reproduire...

C'est un réseau qui englobe la trame bleue et la partie de la trame verte en interaction forte avec la trame bleue, composé de réservoirs et de corridors pouvant être linéaires ou discontinus (zones humides, cours d'eau, prairies, forêts, haies, mares…).

Cette trame peut être artificialisée et fragmentée par des obstacles physiques (routes, ponts, agriculture intensive…) ou diffus (pollution lumineuse), accélérant l'érosion de la biodiversité.

Voir la vidéo sur YouTube
« La biodiversité, c'est vital : agissons !

Les actions relatives à la préservation ou la restauration des milieux marins ne relèvent pas de cet appel à projets.

Quels projets sont soutenus ?

- **La restauration du fonctionnement global des milieux au sein de la trame turquoise par des travaux de restauration des habitats secs et humides** ;
- **La restauration des habitats de la trame bleue pour des espèces cibles** (hors champ des aides classiques) ;
- **La restauration des continuités écologiques** favorisant la circulation des espèces-cibles au cours de leur cycle de vie (création / restauration d'un réseau de mares dans le cadre d'une stratégie globale, plantations de haies dans le cadre d'une stratégie globale, écoducs, réduction de l'éclairage artificiel…) ;
- **Les opérations « Marathon de la biodiversité »** visant à promouvoir les opérations d'ampleur des infrastructures agro-écologiques (haies, mares…) ;
- **Les études opérationnelles de caractérisation de la « trame turquoise »** préalables aux actions à mener à cette échelle (pouvant intégrer des études génétiques, inventaires et diagnostics, animation territoriale…);
- **Les études opérationnelles,** préalables aux actions, visant la restauration de la biodiversité aquatique et humide de la trame bleue et de la trame turquoise.

À qui s'adresse cet appel à projets ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cet appel à projets s'adresse aux :

- collectivités (Communes, Départements) et leurs groupements (Établissement de Coopération Intercommunale), syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPAGE…) ;
- associations (conservatoires d'espaces naturels (CEN), gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche…) ;
- conservatoire du littoral, conservatoires botaniques, etc. ;
- établissements publics de l'État (parcs nationaux…) ;
- industriels (dans le respect de l'encadrement européen au titre des aides d'État) ;
- fondations privées ;
- organismes consulaires.

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides **jusqu'à 70 % du** montant des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers). L'agence consacre une enveloppe financière de **10 millions d'euros** à cet appel à projets.

Comment candidater ?

- Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur **www.eaurmc.fr/biodiversite2024**
- Connectez-vous sur le **portail des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** pour remplir votre demande d'aide.

Crédits photos : Cédric Roy • Francois Chambaud • ...bigbang.fr

> DÉLÉGATION DE BESANÇON
Le Cadran - 34, rue de la Corvée
25000 Besançon
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION DE LYON
14, rue Jonas Salk
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE
Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
CS 90464 - 13207 Marseille cedex 1
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER
650 rue Heni Becquerel
Bâtiment 2
34000 Montpellier
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

Pour tout renseignement : **contact.biodiversite@eaurmc.fr** ou contactez **la délégation régionale** dont vous dépendez.